

*La fin de l'année a été très chargée à la DISI ; 3 réunions du CHS sur deux mois et un déplacement à l'ESI de TOULOUSE. Nous déplorons un tel regroupement de réunions qui a mobilisés beaucoup d'énergie. Il aurait été souhaitable que ces réunions soient étalées sur une plus longue période. Il faut aussi noter que le fait de décider très tard l'affectation des derniers crédits entraîne une surcharge de travail pour les services chargés de mettre en œuvre les commandes de matériels.*

## Quatre points :

I ) CHS le 10/10/2013 Titulaire : Marie-Marthe Sureau expert : Maryline Souchard

II ) Visite de ESI de Toulouse le 15/10.2013 1 (représentant par OS ; FO Maryline Souchard)

III) CHS spécial le 12/11/2013 Titulaire Marie-Marthe Sureau Suppléante Laetitia Llopis(Astreinte Bordeaux Océan et compte rendu de la visite de l'ESI Toulouse)

IV) CHS Spécial 10/12 Suppléante Laetitia Expert FranckDubois (Désamiantage de la cité administrative de Bordeaux et CID)

## 1) COMPTE-RENDU : CHSCT DU 10 OCTOBRE 2013

*Pour M PEYRE les moyens budgétaires du CHSCT sont équivalents entre les 3 années écoulées. Les besoins augmentent, d'où une priorité par niveaux avec les dangers importants couverts à contrario par la DGF qui sert de relais ( ex : compresseur de Poitiers) ; et coordination avec les Directions Départementales pour couvrir les conditions de vie au travail en particulier pour les CID.*

*Il est à l'écoute et souhaite une qualité du dialogue social, avec l'association des OS, même au pied levé !*

*Les effectifs en 2014 sont en légère augmentation (8 agents à la DISI).*

*Il maintient une vigilance au sein des établissements selon leurs missions stratégiques (production industrielle, recherche intellectuelle...) et leurs objectifs, calendrier et sensibilité. Construction sur un plan pratique, organisationnel pour éviter les souffrances au travail des agents quelque soit leur grade.*

Compte-rendu selon l'Ordre du jour annoncé

I – Intervention de M PEYRE, Administrateur Général des Finances Publiques et Président du CHSCT

11 – Suites données aux demandes d'informations exposées lors du dernier CHSCT

- Visites de sites : 2 dates ont été arrêtées lors du CHSCT du 04/07/2013 ; organisation : qui peut y aller ? quand ? comment ? compte-rendu de visite.
- Schéma de zonage de l'accueil à la cité administrative de Bordeaux, avec zone amiante du socle allant du sous-sol au 1<sup>er</sup> étage.
- Transformateur ESI86 : devis, expertise technique pour l'état des lieux. Seul risque selon (L'inspecteur Hygiène et sécurité au travail) : l'ISSI : l'augmentation de la température du local entraînant un arrêt électrique : il faut donc augmenter l'aération du local. Cela évitera une forte condensation. Le local n'est accessible que par l'agent habilité « haute tension ». Il demande également le contrôle de la présence d'un détecteur de départ de feu.
- Exercice d'évacuation à l'ESI Bx-Océan prévu entre le 15/11 et le 15/12
- Fiche technique du produit chimique utilisé pour la cireuse de sol ainsi que les préconisations de management pour la CID17 sont à demander pour le prochain CHSCT).

12 – Formation des membres du CHSCT : un recensement des agents est à effectuer pour une intégration à la formation DRFIP.

II - Intervention de Mr ESPINAT, Inspecteur Sécurité-Santé-Travail

21 – Point d'information sur la nouvelle méthodologie DUERPAP

*DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels*

*PAP : Programme Annuel de Prévention*

- Première réunion d'information avec désignation des cadres de proximité

- Groupe de travail directionnel avec des représentants de l'Administration et du personnel + ISST selon le calendrier Ministériel ( 2 réunions comprenant les unités de travail et services ; la consultation sur la base du volontariat ; le recensement des risques à partir du DUERP actuel)
- Une synthèse par établissement pour établir un projet DUERPAP qui sera présenté lors d'un CHSCT

La méthodologie DUERPAP consiste en :

- prévention dans la démarche stratégique par type de risque avec action à effectuer
- Évaluation et prévention des risques professionnels par la méthode participative des agents (Gravité, Fréquence) et par le Groupe de Travail « G.T. » (Probabilité, Maîtrise du risque)
- Evolution du (plan annuel de prévention) PAP au fil du temps : image à un instant T

Selon un calendrier ministériel, en fin d'année N, compte-rendu des actions faites et objectifs des actions à faire en N+1. Le GT donne son avis pour le type de financement (CHSCT / DGF).

22 - Point d'information sur l'aménagement des postes de travail du plateau PTS à l'ESI de Poitiers

Suite à sa visite le 6 août 2013, l'ISST préconise :

- différents types d'éclairage artificiel en fonction de l'emplacement des postes de travail selon l'apport de la lumière naturelle provenant des baies vitrées (3 zones) ;
- une séparation modulaire acoustique des deux pôles du PTS ;
- un agencement des postes écran-clavier avec des équipements de même type pour les stations à 2 écrans + bras articulés pour les écrans surélevés.

Il a continué sa visite vers l'atelier éditique. Son constat positif porte sur la bonne gestion des espaces, particulièrement les voies d'acheminement bien dégagées malgré la production volumineuse nécessitant des ressources papiers et consommables importantes.

En annexe, le local de stockage des ressources papier avec des rayonnages supportant des charges importantes de papier : risque de cintrage des surfaces portantes. Une thermo-filmeuse permet de coller des plastiques autour des documents avec dégagements odorants incommodes malgré le dispositif d'aspiration des gaz.

Un nouveau dispositif pourvu d'une hotte couvrant la zone de soudage est à l'étude.

Suite à l'accident du compresseur survenu fin du premier semestre 2013, une vérification réglementaire de l'état des connexions aérauliques, après changement par des flexibles en tresse métallisée, est prévue en fin d'année. Cela permettra de disposer d'un relevé de conformité de l'équipement et de son installation.

Budget : La Dotation initiale était de 52027,00 €

Pour ce CHS Il restait de 708,72 €. pour terminer le budget. La réserve est de 10 904 €

---

## II VISITE DE SITE ESI TOULOUSE du 15/10/2013

### **Composition de la délégation :**

Mme LACAZE Marianne et M BOMPART Patrick en tant que représentant(e) du Président  
 Mme GOIX Dominique, représentante de l'administration et correspondante de prévention  
 M ATTEMIS Franck, assistant de prévention  
 Mme BOURREL Geneviève, secrétaire du comité et représentante CGT  
 M RIGOLET Bruno, représentant Solidaires FP  
 Mme SOUCHARD Maryline, représentante FO

### **Objet de la visite**

La visite vise l'ensemble des locaux de l'ESI de Toulouse après leur désamiantage et leur réorganisation. Nous avons aussi souhaité visiter le local LTI ainsi que les locaux de stockage fréquentés par certains agents de l'ESI.

### **Rapport de la visite**

Situation de l'ESI de TOULOUSE

L'ESI de Toulouse est situé place occitane dans un bâtiment qui abrite des services de la DRFIP.

L'ESI est au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble, il ne constitue pas un établissement clos puisque qu'il est ouvert sur les cages d'escalier.

Les 28 bureaux sont disposés tout autour d'une cour fermée. Certains donnent sur cour, d'autres sur rue et d'autres encore sur la place occitane. Selon la situation la luminosité et l'ensoleillement sont plus ou moins importants.

La grandeur des bureaux est variable de 55.77m<sup>2</sup> pour le plus grand à 18.80m<sup>2</sup> pour le plus petit. Le cloisonnement est fait en partant du principe une fenêtre, un agent. Il peut y avoir des bureaux de 1, 2, 3, 4 voire 6 ou 7 personnes (CF plan annexe 1). Les sanitaires rénovés sont constitués de 2 blocs avec une signalétique hommes/dames situés aux 2 extrémités de l'établissement. Présence de WC handicapés.

### **Déroulement de la visite**

La visite a débuté vers 10H15 et s'est terminée vers 16H30.

Nous avons commencé par les bureaux de Mme LACAZE et des secrétaires, puis par la partie assistance. L'après-midi nous avons vu les locaux du développement, le LTI et les locaux de stockage (une salle pour le matériel de l'ESI et une salle pour le matériel de la DRFIP).

A chaque étape nous avons pu nous entretenir avec les agents présents qui nous ont fait part de leur préoccupation en matière d'hygiène, sécurité, santé au travail.

### **Points relevés suite à notre visite :**

#### Problème de luminosité :

L'éclairage des locaux n'est pas homogène, une partie des bureaux (côté assistance) sont équipés de plafonniers neufs qui diffusent une lumière blanche extrêmement agressive. A certains endroits ce type de luminaire projette un halo lumineux sur les murs. Nous constatons des reflets sur les écrans et les bureaux dus à cette forte luminosité. Les plafonniers ne sont pas forcément au dessus des bureaux.

Nous avons constaté qu'une partie des bureaux (exposition sud) sont équipés de brise-vues extérieures qui peuvent s'avérer efficaces en période estivale mais qui le reste du temps assombrissent le local.

Les bureaux ne disposent pas tous de stores notamment ceux situés au nord ou sur la cour et qui sont aussi dépourvus de brise-vue.

Suite aux travaux les plafonds ont été abaissés, cela donne une impression d'écrasement.

Dans certains bureaux les agents souhaiteraient des lampes de bureaux (101, 115).

Dans le couloir (bureau 120 à 115) des néons de couleur non homogène ( lumière blanche et jaune ) et certains clignotent en permanence .

#### Problème de chauffage :

Suite aux travaux un nouveau système de chauffage /climatisation a fait son apparition dans les bureaux.

Ce système est centralisé (démarrage et arrêt à une date donnée, paramétrage global de la température). La possibilité de réglage au niveau de chaque bureau reste réduite.

Nous avons constaté un bruit de fond important lorsque les ventilations se mettent en route.

La mauvaise isolation des vitrages entraîne des courants d'air dans de nombreux bureaux.

Les agents s'adaptent en éloignant leur bureau des fenêtres, en mettant des cartons ou du scotch pour obstruer les interstices, en utilisant des appareils d'appoints. Dans les bureaux les plus exigus des problèmes de chaleur excessive peuvent subvenir.

Le fonctionnement des thermostats situés au niveau du convecteur est faussé car les convecteurs sont situés sous les fenêtres laissant passer des courants d'air.

Certains agents de plaignent d'un assèchement de l'air provoqué par ce nouveau système de chauffage. Des odeurs de poussière émanant des convecteurs sont constatées dans le bureau 107.

L'été les bureaux situés sur la cour sont très chauds.

Dans les couloirs un autre système de chauffage (type chauffage central semble perdurer)

#### Problème des fenêtres :

Les fenêtres n'ont pas été changées lors de la réorganisation, la plupart laissent passer de l'air. Leur changement est prévu au environ de 2016.

Pour une question de sécurité une fenêtre sur deux a été condamnée (celles au dessus des convecteurs). Des éléments menuisés ont été installés pour éviter aux agents de sauter par la fenêtre. Une partie de ces éléments est équipés d'étagères, d'autres pas. Ce sujet a été évoqué dans les RHS.



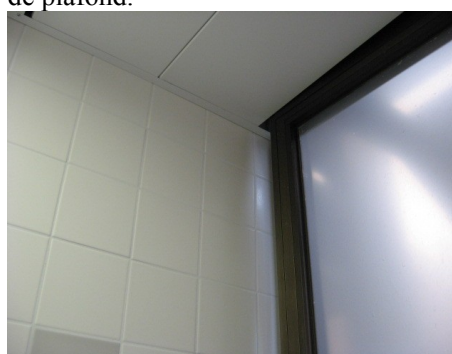
Nous constatons :

L'absence d'un frein à la fenêtre du milieu (bureau 127).

Un impact important sur la fenêtre du bureau 112.

Une impossibilité à ouvrir certaines fenêtres bloquées par l'abaissement du faux plafond (bureaux 101,105,108 126...).

Nous constatons dans les toilettes que les fenêtres ne sont pas condamnées. Elles sont simplement bloquées par le fait que le faux plafond empêche l'ouverture totale. Il est donc dans ce cas possible d'ouvrir totalement en enlevant quelques dalles de plafond.



Des condamnations de fenêtres plutôt surprenantes :



Dans certains bureaux (101, 108, 105) les fenêtres sont très sales et difficiles d'accès.  
Sur certaines fenêtres subsistent des restes de colle d'anciens films plastiques enlevés lors des travaux( ex bureau 126).  
Dans les couloirs les fenêtres sont en simple vitrage, certaines d'entre elles ferment mal.

#### Divers :

La présence de moustiques a été constatée en raison d'eau stagnante dans rigoles de la terrasse de la cour intérieure (bureau 127).



Dans la partie rénovée (ancien secteur éditique) une large fissure laissant passer le jour est constatée.



Il manque une dalle au plafond d'un bureau..

Système d'aération inversé sur une fenêtre, manque un cache sur la fenêtre de droite dans bureau 107.

Store bloqué dans un bureau.

Nous n'avons pas vu de barre anti-panique sur les portes dites coupe-feux.

Dans la salle de réunion (121) il manque des portes de placard, ainsi que de la climatisation.

Dans cette pièce la présence d'amiante dans une colonne du mur est indiquée sur un petit panneau qui mériterait peut-être d'être plus visible.

Une porte ne ferme pas dans le bureau 126.

Problème d'infiltration d'eau dans le bureau 119 (secrétariat). Ces fuites inexplicées sont apparues après les travaux.

#### Problème de goulottes

Les prises étant toutes contre le mur extérieur, les goulottes sont indispensables pour éviter toute chute.

#### Cloisonnement des bureaux

Les agents apprécient, même si parfois il y a quelques inconvénients, de bénéficier de bureaux plutôt que d'être en open-space. Cela génère moins de bruit et facilite la concentration.

Nous constatons tout de même une certaine promiscuité au niveau du bureau 115. Grand bureau de 56m<sup>2</sup> occupé par 7 personnes au maximum en permanence. Les bureaux sont très proches les uns des autres. Ce bureau d'assistance téléphonique reçoit des appels multi applications. A titre de comparaison, le bureau 128 qui mesure 41m<sup>2</sup> accueille 3 agents (13,6m<sup>2</sup>/agent). Sa surface nous paraît être conforme aux préconisations de la DGFIP à savoir 12m<sup>2</sup> par agent.

#### Problème amiante dans local LTI

Ce local abrite des serveurs de la DRFIP, des appareils de téléphonie et des serveurs appartenant à l'ESI.  
On nous a expliqué que l'amiante dans ce local est située au niveau des dalles.

Cet amiante est considéré inerte, tant qu'il n'y a pas de percement des dalles il n'y a pas de problème. Les mesures d'air effectuées dans le local LTI se sont avérées négatives. L'ISST et des entreprises spécialisées sont intervenus pour poser un diagnostic. Suite à cette étude et au résultat des mesures, la DRPFIP n'a pas souhaité étendre le chantier de désamiantage à ce LTI, elle considère que le rapport avantage /coût ne justifie pas un tel investissement.

Le désamiantage nécessiterait de déplacer les serveurs ainsi que le matériel de téléphonie et cette opération entraînerait l'arrêt des services utilisant ce matériel.

Durant le mois d'octobre les travaux de désamiantage sont situés au RDC (ancien local de l'ESI). La zone est confinée et la DRFIP a décidé que durant cette période l'accès au LTI serait restreint. L'ESI a pour sa part déplacé les serveurs le concernant dans un bureau au 1<sup>er</sup> étage. Ils seront réinstallés dans le LTI à la fin des travaux de désamiantage. Les agents de la CID et du SIL continuent à accéder au local LTI.

Lors de la visite nous constatons qu'une surface à l'entrée du LTI est recouverte d'une protection métallique afin d'éviter toute détérioration des dalles amiantées. Cependant nous constatons que des dalles restent apparentes au niveau du placard situé en face de la porte d'accès au LTI. Ce placard n'a pas de porte et certaines dalles constituant son sol sont percées.

A l'entrée du LTI un panneau signalétique bien visible indique la présence d'amiante.

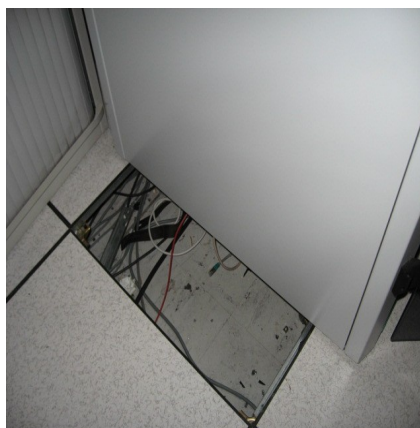
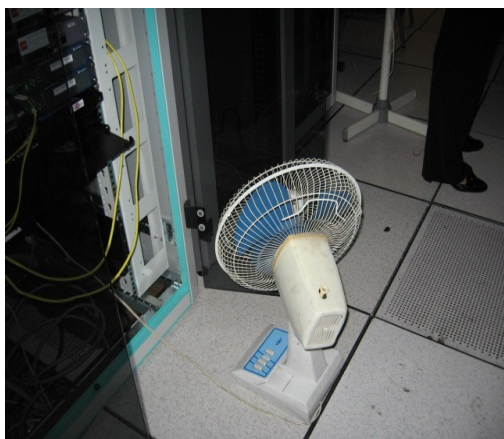
Lorsque nous rentrons nous constatons que ce local est très poussiéreux et très encombré, l'accès au matériel est peu aisé.

Certaines dalles du plancher sont pourvues de trous d'aération, les dalles amiantées sont sous le plancher qui ne représente pas une protection maximale.

Toute la surface à désamianter est recouverte du même plancher que celui du local LTI. Entre le LTI et le local en cours de désamiantage le cloisonnement ne semble pas se prolonger pas en dessous du plancher. Il pourrait y avoir circulation d'air sur toute la surface.

D'autre part, nous constatons que l'accumulation d'appareils électriques génère une augmentation de la température dans le local. Le climatiseur de bureau ne suffit plus à tempérer la pièce.

Pour éviter tout problème la DRFIP a rajouté des ventilateurs qui sont posés à même le sol au milieu du passage. Ces appareils fonctionnent en permanence, ils brassent de l'air mais aussi la poussière accumulée au fil du temps sans toutefois être très efficaces.



Il existe bien dans ce local des problèmes d'hygiène, de sécurité électrique, de surchauffe qui se rajoutent au sujet amiante.

### **Suggestions et remarques de la délégation**

En intervention rapide, il est nécessaire d'équiper la fenêtre basculante d'un nouveau frein, et de remplacer la vitre de celle qui est impactée et trouée.

Dans le même délai, la pose d'un joint dans le couloir est à faire avant les premiers froids.

Le bureau 111 pourrait être aménagé afin d'en faire un atelier pour les équipes d'assistance. Achat d'un établi, s'assurer de la présence de prises réseaux, tables de décharge, ...

Le bureau 106 de 24m<sup>2</sup>, consacré actuellement à héberger des serveurs de sauvegardes, pourrait être utilisé pour accueillir des agents.

Un repose-poignets pour clavier peut être intéressant à tester.

Il est nécessaire de recenser les aménagements menuisés incomplets (talanquères « anti suicide ») ainsi que les stores bloqués afin de faire remonter l'information à DRFIP 31 pour prise en compte et intervention.

Sur le même principe, noter les malfaçons concernant les faux plafonds qui bloquent certaines fenêtres ( toilettes , bureaux ...) empêchant les basculements et n'autorisant plus le nettoyage. Faire remonter ces constatations à la DRFIP31 pour prise en compte.

Certains déplacements obligent les agents à transporter du matériel de leur bureau jusqu'à la voiture garée dans le 3<sup>ème</sup> sous-sol du parking Saint Georges. Pour cela il emprunte des escaliers

étroits sont obligés de descendre 4 étage à pied, de badger plusieurs fois. Le risque de chute est donc présent.

Les agents demandent à pouvoir garer un véhicule dans le parking de l'immeuble lorsque de déplacement nécessitent le transport de PC.

Concernant l'éclairage, un recensement de besoin en lampes de bureau serait nécessaire. Une étude pourrait être menée afin de savoir s'il est possible de faire varier l'intensité lumineuse dans la partie équipée des nouveaux néons. Une intervention est nécessaire pour harmoniser la couleur des néons du couloir et remplacer ceux qui clignotent

Nous souhaiterions avoir des informations concernant la sécurité incendie, notamment sur le système des portes coupe-feux.

Pas de matériel visio, l'ESI utilise celui de la DRFIP.

Concernant le local LTI, ne pourrait-on pas envisager de surélever les serveurs durant la durée des travaux afin de désamianter toute la surface.

Il est dommage que certaines parties soient exclues pour une simple question de coût sachant que la législation sur le sujet de l'amiante évolue régulièrement et qu'un nouveau décret pourrait obliger la DGFIP dans quelques temps à engager ce travail de désamiantage.

---

## **IV) CHS spécial le 12/11/2013 (Astreinte Bordeaux Océan et compte rendu de la visite de l'ESI Toulouse)**

Titulaire Marie-Marthe Sureau Suppléante Laetitia Ilopis

Le périmètre de l'astreinte est le CFS Usagers (Compte Fiscal Simplifié). La PAS Bianca, le pôle sécurité et l'Exploitation Sinaps V5 ne font pas partie de ce périmètre.

L'astreinte CFS Usager se fera hors période TELE-IR. Ce sera en tout 44 semaines par an.

L'ensemble du personnel du G2A, 12 agents sont concernés par cette astreinte, sauf le cadre C et le prestataire ATOS. Cela revient à 3 à 4 astreintes par an et par agent. Une permutation des astreintes entre agents sera possible.

Pendant la durée de l'astreinte, l'agent n'a pas l'obligation de rester à proximité de l'ESI Bordeaux Océan. Les deux seules contraintes pour l'agent sont d'être, à tout moment, joignable par téléphone et d'avoir une couverture 3G pour l'utilisation du kit d'astreinte.

L'agent d'astreinte a le choix entre la récupération en jours de congés ou la rémunération suivant le dispositif d'Exploitation COPERNIC. La compensation en jours ne pourra pas dépasser 10 jours. Si cela est le cas, le restant sera sous forme de rémunération. Concernant, le repos compensateur de 11h suite à un appel à l'astreinte, une réponse doit être transmise par la direction.

Concernant les cas d'astreintes, ils seront en nombre limités. Ils sont en cours d'identification.

Les OS demandent une identification précise des cas, ainsi que le nombre de cas de déclenchements qui aurait pu être traités durant l'année 2013. Cela permettra d'avoir une probabilité des appels à astreinte en 2014.

Les fiches de procédures sont en cours de réalisation. Elles ne pourront pas être testées. Elles seront modifiées au fur et à mesure pour qu'elles soient le plus compréhensibles possibles par l'ensemble des agents quelque soit leur profil.

Les astreintes ne commenceront qu'après la réception des fiches des procédures et d'une formation des agents.

Elles ne seront pas effectives début janvier 2014. L'agent intervenant ne fera que ce qui est indiqué dans la Fiche d'exploitation : "FEX", pas plus pas moins. Si le cas n'est pas résolu, il le sera pendant les heures normales. Il n'y a pas d'obligation de résultat.

Les questions relatives à la rémunération et compensations horaires seront mise à l'ordre du CT du 3/12/2013

Lors de cette séance la secrétaire du CHSC Geneviève Bourrel a présenté le rapport de visite de l'ESI de Toulouse.